ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

informatique

Question écrite n° 64572

Texte de la question

M. Bernard Carayon attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi sur la location des services informatiques ou des logiciels en ligne par les administrations de l'État. Il lui demande si elle envisage de créer des services informatiques ou des logiciels en ligne, ce que l'on appelle le "*cloud computing*" au bénéfice des administrations de l'État.

Texte de la réponse

Le « cloud computing » est la possibilité de disperser un système d'information sur des infrastructures prises en charge par un ou plusieurs prestataires. Ainsi, la mutualisation du matériel permet d'optimiser les coûts par rapport aux systèmes conventionnels et d'accélérer la vitesse de développement des applications partagées. Comme pour la virtualisation, le cloud computing semble être une option plus économique grâce à son évolutivité : le coût est fonction de la durée de l'utilisation du service rendu et nécessite peu d'investissement préalable. Cette nouvelle opportunité trouve actuellement un début de mise en oeuvre dans les administrations de l'État, par exemple pour le portail « mon.service-public.fr ». Inauguré officiellement le 19 octobre 2009 par le ministre en charge du budget et développé par la direction générale de la modernisation de l'État (DGME), ce portail permet aux usagers de disposer gratuitement d'un compte unique pour simplifier l'ensemble de leurs relations avec les services publics et effectuer leurs démarches administratives en ligne. Ce compte personnel est assorti d'un espace de stockage entièrement sécurisé, dans lequel l'usager internaute peut stocker tous ses documents utiles préalablement numérisés. À terme, « mon.service-public.fr » a vocation à devenir le point d'accès unique des usagers vers toutes leurs démarches administratives. Pour cette raison, de nombreux organismes sociaux sont déjà devenus partenaires de « mon.service-public.fr » (CNAM, CNAF, CNAV, MSA, URSSAF, etc.) et permettent ainsi aux usagers d'accéder à leurs services en ligne. Enfin, à l'initiative du ministre en charge du budget et de la réforme de l'État, la DGME et la direction du budget sont attentives aux opportunités de rationalisation et d'optimisation des dépenses informatiques offertes, notamment par le cloud computing, par exemple en ce qui concerne la virtualisation des serveurs, l'optimisation de la consommation électrique (« green IT ») ou le stockage et la sauvegarde des informations. Lorsque ces opportunités présenteront un niveau de maturité suffisant, des initiatives dans ces domaines pourront être mises en oeuvre au niveau interministériel dans une logique de centres de services partagés.

Données clés

Auteur : M. Bernard Carayon
Circonscription : Tarn (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64572
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : Économie, industrie et emploi
Ministère attributaire : Budget, comptes publics et réforme de l'État

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE64572

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 novembre 2009, page 11050
Réponse publiée le : 27 avril 2010, page 4680